

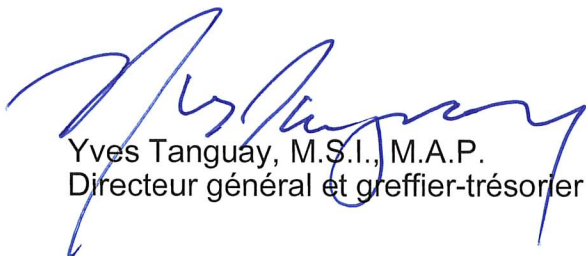
AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2024 ET PTI 2024-2025-2026

AVIS est donné que le budget de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu pour l'année 2024 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **27 décembre 2023 à 19 h 00** à la salle du conseil située au 275, rue Nelson.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2024 et le PTI 2024-2025-2026.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 18 décembre 2023.



Yves Tanguay, M.S.I., M.A.P.
Directeur général et greffier-trésorier